



## REGLEMENT EKIDEN de CAHORS

### **ARTICLE 1 :** Présentation de l'épreuve

L'épreuve consiste en un relais effectué par 6 athlètes sur la distance du marathon, soit 42,195 km.  
1<sup>er</sup> relais = 5 km, 2<sup>ème</sup> = 10 km, 3<sup>ème</sup> = 5 km, 4<sup>ème</sup> = 10 km, 5<sup>ème</sup> = 5 km et 6<sup>ème</sup> = 7,195 km.

**Le but** de la manifestation est que **la totalité de la participation payée** par les concurrents soit versée à la **recherche médicale** contre la maladie d'Huntington.

**Le port du gilet de sécurité fluorescent est obligatoire ainsi qu'une lampe frontale** et le respect des règles du code de la route notamment aux passages piétons.

Le délai maximum pour cette épreuve est fixé à 4h30. A partir de 22h45 (sur décision du commissaire de course en accord avec le chronométrage), départ des derniers relayeurs même si le 5ème de l'équipe n'est pas encore arrivé.

Le nombre d'inscription pour cette course est de 300 équipes maximums.

### **ARTICLE 2 :** Condition de participation

L'épreuve est ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, à partir de la catégorie cadet (16-17 ans) pour le 5 km et pour le 10 km, depuis la nouvelle réglementation du 19 et 21 Décembre 2023.

Afin de respecter "l'esprit course": un athlète licencié(e) ou non licencié(e) ne peut faire partie que d'une seule équipe et il ne peut faire plusieurs relais.

Toute participation à cette épreuve est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Présentation de la licence FFA (Licence Athlé Compétition, Licence Athlé Entreprise et Licence Athlé Running) : de la saison en cours.
- Présentation d'une licence sportive UFOLEP ou ASPTT ou UNSS.
- D'un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de 3 mois à la date de l'événement. Il doit être demandé en ligne.(pps.athle.fr.) par la personne qui désire participer à une course, un numéro lui sera attribué pour l'inscription.

L'organisateur conservera l'original ou la copie du certificat.

**ARTICLE 3 : Départ / Arrivée / retrait des dossards**

**Départ et arrivée : Place FENELON**  
**Départ des épreuves à 19 heures**  
**Retrait des dossards sur place de 11h00 à 17h00**

**ARTICLE 4 : Parcours**

Distance : 42,195 kilomètres.

Le circuit se compose d'une boucle de 5 km qui devra être effectuée une ou deux fois selon le rang de l'athlète dans le relais. Le dernier relayeur effectuera une boucle supplémentaire de 2,195 km.

**ARTICLE 5 : Ravitaillement**

Un ravitaillement complet à l'arrivée. Attention, dans le but évident de réduire l'utilisation de matériel à usage unique, ainsi que la quantité de déchets, chaque participant devra disposer de **son propre gobelet** réutilisable. Aucun gobelet ne sera mis à disposition.

**ARTICLE 6 : Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par un système de puce intégrée dans un bâton relais et réalisé par CHRONO START.

Les équipes se verront remettre un bâton relais intégrant une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course. Le bâton relais n'est réutilisable sur une autre course. Il doit être restitué dès le passage de la ligne d'arrivée dans le point prévu à cet effet. Tout bâton relais équipé de sa puce électronique de chronométrage non restitué sera facturé de 50€ par l'équipe.

**ARTICLE 7 : Sécurité**

La sécurité routière est assurée par l'organisation avec le soutien de la ville de Cahors et de la police municipale. L'organisateur, les concurrents, les partenaires et le public doivent se conformer aux arrêtés de la ville de Cahors. La sécurité routière est assurée par des bénévoles et par la police municipale. La responsabilité médicale sera assurée une association de secouristes. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

**Se déroule en même temps sur une partie du circuit, un Ekiden enfants avec 1 accompagnateur adulte sur chaque relais, ils sont prioritaires et surtout nous demandons aux coureurs de l'Ekiden de prêter la plus grande attention à leurs égards. Il en sera de même avec des équipes de sports adaptés.**

**ARTICLE 8 : Engagements et inscriptions**

Toutes les inscriptions sur le site de [ekidendecahors.com](http://ekidendecahors.com)

Engagements : voir les tarifs dans la rubrique Inscriptions.

**Date de début et de fermeture des inscriptions : sur le site [ekidendecahors.com](http://ekidendecahors.com)**

### **ARTICLE 9** : dossard et n°dossard

Le dossard doit être entièrement **visible**, porté devant et correctement attaché par des épingles. Mesure impérative pour pouvoir accéder au sas de contrôle des relais. **Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation. Prévoir 4 épingles par coureur.** Les dossards sont numérotés de 1 à 6 et doivent être portés dans l'ordre des relais.

### **ARTICLE 10** : classement et récompenses

Classement et récompenses à partir de 22h00 sur le podium (non cumul des récompenses)

Seront récompensées

- La première équipe du scratch
- La première équipe masculine
- La première équipe féminine
- La première équipe mixte (3H+3F)
- La première équipe entreprise
- La première équipe associative
- L'équipe désignée par l'organisation (en fonction du contexte)

Seules les équipes présentes à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Rappel :

Equipe masculine (6 hommes)

Equipe féminines (6 Femmes)

Equipe mixte (3 hommes + 3 femmes)

Toutes les autres équipes seront dans le classement mais non récompensés

(4H+2F / 5H+1F / 4F +2H / 5F +1H)

### **ARTICLE 11** : annulation de l'épreuve

Nous appliquerons les décisions de la préfecture en terme de condition sanitaire.

Cet article est susceptible d'être modifié en fonction des décisions et consignes de la préfecture.

En cas d'annulation de l'épreuve par arrêté préfectoral vous avez la possibilité d'être recredité sur votre CB qui a servi au paiement de l'inscription (hors commission). Pour cela il suffit de faire la demande par mail à ekidendecahors@gmail.com.

Les demandes doivent être envoyées par mail avant le 1<sup>er</sup> Novembre.

Sans demande la totalité de l'engagement sera reversé à la recherche.

### **ARTICLE 12** : abandon d'une équipe

Toute équipe souhaitant abandonner devra se présenter à l'arrivée (chronométrage) afin de remettre son bâton relais.

### **ARTICLE 13** : accompagnateur sur le circuit

En application du règlement des courses hors stade, tout accompagnateur, à pied en bicyclette, en roller ou tout autre engin motorisé ou non, **est interdit sur le parcours**. Sa présence entrainera la disqualification de l'équipe sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque réclamation et/ou indemnisation. Il est interdit de courir accompagné d'un animal, même tenu en laisse.

#### **ARTICLE 14 : Responsabilité civile**

Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Individuelle accident : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels. Dommage matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Vol et disparition : Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

#### **ARTICLE 15 : Protection des données**

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos noms, prénom et adresse.

#### **ARTICLE 16 : droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **ARTICLE 17 : acceptation du règlement**

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

La participation à l'EKIDEN de CAHORS implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète (du relais choisi) avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

*Les organisateurs vous souhaitent une très bonne course ...*

# REGLEMENT POUR L'EKIDEN-ENFANTS DE CAHORS

## Article 1

L'Ekiden-enfants de CAHORS est une épreuve d'athlétisme (course sur route en équipes) qui s'inspire de l'Ekiden de CAHORS.

Il s'agit, principalement, de permettre à des enfants de **7 à 11 ans** (CE1, CE2, CM1, CM2 et ouvert aux 6°) de participer, à leur niveau, et **en compagnie d'un adulte**, à une action sportive, familiale et conviviale dont les bénéfices financiers seront intégralement reversés à la **recherche médicale contre la maladie de HUNTINGTON**, maladie génétique, héréditaire et orpheline.

## Article 2

L'Ekiden-enfants est ouvert à tous les élèves de CE1, CE2, CM1, CM2 et 6°.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter directement USEP au **06 77 05 11 47** (Christian) ou bien **06 73 31 76 97** (Stéphane) envoyer un mail à [ekidenusep46@fol46.org](mailto:ekidenusep46@fol46.org)

## Article 3

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site CHRONO-START. (lien à partir du site de <http://www.ekidendecahors.com/>) **Date limite d'inscription : le mercredi 25 Septembre 18h**

Le nombre d'équipes est limité à 60.

Le montant de l'inscription est fixé à 30 € (hors commission) / équipe (enfants et adultes). La totalité des engagements sera reversée à la recherche médicale contre la maladie de HUNTINGTON.

## Article 4 :

Vous devez récupérer vos dossards, bâton et faire le point du pointage de votre équipe à partir de 14h le jour de l'épreuve auprès du stand de l'USEP.

**Date le samedi 28 Septembre 2024**

**Récupération des dossards bâton etc... de 15h à 18h00**

**Le départ aura lieu à 18h50, **Place FENELON**. L'arrivée sera jugée au même endroit.**

## Article 5 :

Afin de tenir compte de leur âge, la distance à parcourir par les enfants sera ramenée à une boucle de 2,330 km que chaque enfant devra effectuer une seule fois, en binôme avec un adulte.

Il est prévu un ravitaillement au niveau de l'arrivée.

## Article 6

Chaque équipe sera constituée de 6 enfants (obligatoire) et de 3 à 6 adultes.

- 1 seul adulte accompagnera l'enfant sur la totalité de la boucle (avec son gilet fluo de suiveur d'équipe).
- 1 autre adulte gèrera l'entrée des enfants (et leur accompagnateur) dans le sas de relais dévolu à leur équipe,
- les autres adultes assureront la gestion des enfants en attente de départ ou ayant effectué leur relais.

A chaque changement d'accompagnateur adulte il est obligatoire de faire suivre le gilet fluo spécifique avec le dossard correspondant.

*Un élève ne peut effectuer qu'une seule boucle de 2,330 km, au cours de l'Ekiden-enfants : la participation d'un même élève dans 2 équipes différentes n'est donc pas autorisée. La possibilité, pour un enfant, d'effectuer plusieurs relais pour son équipe, est également prohibée.*

## Article 7

Pour chaque équipe, un bâton de relais sera porté par le coureur (enfant) qui le transmettra au relayeur suivant, dans la zone de passage affectée à cet effet.

**Pendant toute la durée de son parcours, chaque coureur, enfant comme adulte, devra être équipé :**

- d'un gilet fluorescent (des gilets seront fournis, sur place, à l'accueil, en cas de besoin...)
- d'un éclairage (au moins pour les trois derniers relayeurs)

Chaque coureur se verra remettre un dossard qui portera les mentions suivantes :

pour les enfants : 6 dossards avec le nom de l'équipe, le numéro de l'équipe et numéro de passage (de 1 à 6). **Un espace libre pourra être utilisé pour ajouter le prénom de l'enfant, s'il le souhaite.**

Les adultes accompagnateurs disposeront d'1 dossard spécifique pour les 6 relais. (avec le nom de l'équipe et le numéro de l'équipe). Ce dossard sera épinglé sur le gilet spécifique que les accompagnateurs se transmettront.

A l'arrivée du 6ème (et dernier) relayeur, l'ensemble de l'équipe (soit les 6 enfants) effectuera une centaine de mètres, pour finir la course main dans la main, et directement accéder au podium (où les adultes pourront les rejoindre), pour la remise des récompenses, des diplômes et la prise de photo.

## Article 8

**L'épreuve ne sera pas chronométrée. Il n'y aura pas de classement.**

Le passage des équipes sur le podium s'effectuera dans l'ordre des arrivées.

## Article 9 :

Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Individuelle accident : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels. Dommage matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Vol et disparition : Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

## Article 10 :

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos noms, prénom et adresse.

## Article 11 :

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

